

Règlement de l'ESM Badminton 8^{ème} édition du 17 au 18 décembre 2022

Art.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro : 22.LIFB.91/TI.M./001

Art.2 Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBAD. Mais aussi du protocole sanitaire en vigueur à la date du tournoi qui vous sera envoyé (s'il y en a un) avec les convocations.

Art.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et en possession de sa licence compétition.

Art.4 Le juge-arbitre du tournoi sera Philippe GOUTRY. Il est désigné par le comité d'organisation. Ses décisions sont sans appel. Le juge-arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout.e badiste qui ne respecte pas un point de ce règlement.

Le Juge-Arbitre du tournoi a autorité à sanctionner tout.e badiste ne respectant pas le protocole sanitaire.

Art.5 Chaque participant.e inscrit.e au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un.e badiste ayant déclaré « forfait » après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur de sa non- participation et adressera dans les délais impartis les pièces justificatives au secrétariat de la Ligue Ile de France.

Art.6 Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.

Art.7 Ce tournoi est organisé par série, les classements autorisés vont de NC à N3 compris. Il est ouvert à tous les licenciés FFBAD. Le surclassement est autorisé pour un joueur.se de la paire uniquement. C'est la moyenne de la paire fait foi, néanmoins une paire peut ne pas être acceptée si le point de règlement 3.2.1.5 du RGC n'est pas respecté à savoir « Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé. Par exemple, si la personne la moins bien classée d'un tableau a une cote de 8 (D9), alors le tableau ne peut pas inclure une personne dont la cote serait supérieure à 128 (R5). Cas particuliers : si un tableau inclut un.e joueur.se NC ou P12, alors il peut inclure au maximum des joueurs.ses classés D8 (cote strictement inférieure à 32). » Les joueurs.ses ne respectant pas ce point seront si cela est possible basculés.ées dans une autre série à la date de fin d'inscription. Ils ne seront plus prioritaires en tableau principal mais mis sur les listes d'attente si leur série est déjà complète.

4 séries sont proposées : N3 à R4 / R5 à R6 / D7 à D8 / D9 à NC.

Art.8 Les classements pris en compte seront ceux de la date de la clôture des inscriptions au **17 novembre 2022**.

Art.9 Les tableaux suivants sont proposés dans le tournoi : en **double homme et double dame le samedi, et double mixte le dimanche**. La compétition se jouera en poules avec un sortant selon une phase d'élimination par poule puis en élimination directe. Les finales se joueront le même jour.

Art.10 Les tableaux ne seront ouverts qu'à partir de **4 paires** inscrites.

Art.11 Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier l'ordre des matchs en cas de nécessité et avec l'accord du juge-arbitre.

Art.12 La date limite d'inscription est fixée au **17 novembre 2022**. Le tournoi est de type standard. En cas de surnombre, les inscriptions seront prises en compte par ordre de réception, le cachet de la Poste faisant foi. **Tirage au sort le 02 décembre 2022**.

Art.13 Le montant des droits d'engagement est de **15€** pour un tableau, **21€** pour deux tableaux. Pour information, pour chaque personne engagée 2€ seront reversés à la FFBAD et 1€ à Solibad.

Tout forfait arrivant après tirage au sort ne sera remboursé que sur présentation d'un justificatif officiel (certificat médical ou attestation de l'entreprise).

Art.14 Les inscriptions se feront par ebad, badnet ou **par courrier** avec chèque joint à l'ordre de « **ESM BADMINTON** ». **Toute inscription non accompagnée du paiement ne sera pas prise en compte. Le cachet de la poste ou le paiement en ligne fait foi pour l'ordre des inscriptions et ce pour les 2 joueurs ou joueuses de la paire.** Aucune inscription ne sera prise par mail ou par téléphone. Aucune contrainte horaire ne sera acceptée.

Art.15 Les volants sont à la charge des badistes, à partage égal entre les deux badistes/paires. Le volant officiel est le : « RSL - Grade 3 » (plume). Il sera fourni pour les finales.

Art.16 Les matchs seront auto-arbitrés jusqu'aux finales où éventuellement un arbitre (ou faisant office) sera proposé par le comité d'organisation au juge-arbitre. Cependant, tout.e badiste pourra faire appel au juge-arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

Art.17 Tout.e participant.e doit se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition. Si un.e badiste souhaite quitter la salle pendant la compétition, quel que soit le motif, il devra impérativement en demander l'accord au juge-arbitre.

Art.18 Le temps minimum de repos entre deux matchs sera de 20 minutes.

Art.19 Les badistes disposent de cinq minutes entre l'appel et le début de leur match. Tout.e badiste non présent.e sur le court dans un délai de 5 minutes après l'appel de son match risque une disqualification du tableau par le juge-arbitre.

Art.20 Tout.e badiste doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun badiste n'est autorisé à quitter le terrain pendant son match, en dehors des arrêts de jeu prévus à cet effet.

Art.21 Une tenue de badminton, conforme au règlement est exigée sur le terrain.

Art.22 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain, autre que l'infrastructure, sera compté let une fois au service et faute en jeu.

Art.23 Si un.e badiste souhaite jouer en double et n'a pas de partenaire, l'organisateur, dans la mesure du possible, lui en attribuera un.

Art.24 En cas de désistement d'un.e partenaire, le ou la badiste devra prévenir l'organisateur de sa non- participation au tableau. S'il ou elle n'a pas trouvé de nouveau partenaire, l'organisateur, dans la mesure du possible lui en trouvera un.e.

Art.25 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des feuilles d'engagement non complétées selon les directives mentionnées, seront supportées par le club en cause.

Art.26 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibé. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).

Art.27 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, de perte, accident ou autre.

Art.28 Toutes les informations relatives à ce tournoi (règlement du tournoi, horaires ...) seront consultables sur le site <http://esmbadminton.fr/>.

Art.29 Toute participation implique l'adoption du présent règlement.

Art.30 Le tournoi se déroulera au gymnase du COSEC Pompidou, Chemin Maurice Garin, 91230 MONTGERON (derrière le collège Pompidou), dans lequel 5 terrains de jeu seront installés. Le Comité d'Organisation vous remercie par avance en observant ce règlement et en respectant les décisions des juges arbitres.